

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE BEJAIA

المركز الإستشفائي الجامعي لبيجة

**NIF:41201600000606600001**

**Avis d'attribution provisoire**

En application des dispositions de l'article 65, alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le centre hospitalo-universitaire de Bejaia porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°19/2025 ayant pour objet l'entretien des espaces verts au profit du centre hospitalo-universitaire de Bejaia au titre des dépenses de fonctionnement 2025, qu'à l'issue de l'évaluation des offres, la Direction du CHU de Bejaia a attribué provisoirement la consultation comme suit:

Intitulé de la consultation	Attributaire	NIF	Montant de l'offre en DA/TTC	Observation
Entretien des espaces verts au profit du centre hospitalo-universitaire de Bejaia au titre des dépenses de fonctionnement 2025.	SARL DASS TEZDEG	002415005237337	3 781 730,75 DA	Offre Retenue « moins disent »

Selon les dispositions de l'article 56 du la loi N°23-12 du 5 Aout 2023 fixant les règles générales, ainsi que l'article 82, alinéa 04 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 56 du la loi N°23-12 du 5 Aout 2023 fixant les règles générales, les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit et selon les dispositions de l'article 82, alinéa 03 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent le choix du service contractant ont un délai de dix(10)jours à compter du premier jours de l'affichage de l'avis d'attribution provisoire..

Fait à Bejaia, Le.....  
La Directrice Générale

المندوبة العامة  
المندوبة العامة  
10 JUN 2025  
المركز الإستشفائي الجامعي لبيجة  
المندوبة العامة  
المندوبة العامة